



Relevé de décisions

Commission Départementale Sportive et Règlementaire

PV N° 21
17 mars 2025

Examen des Évocations

Dossier n° 81 ***Challenge U13 Niveau 1 – Centre 5 à Varades du 01.03.2025***

La Commission reprend le dossier étudié dans son procès-verbal n°19 du 06 mars 2025.

La Commission décide :

- De requalifier la réclamation d'après-match du GJ Joué les Touches sur les rencontres du GJ Loireauxence Vair en évocation conformément à l'article 187-2 des Règlements Généraux au motif d'une participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match
- De donner matchs perdus par pénalité à l'équipe 2 du club GJ Loireauxence Vair pour en reporter le bénéfice aux équipes : GJ Joué les Touches 1, Le Cellier Mauves 1 et Nozay Os 1.

La Commission transmet à la Commission Pré-Compétitions U13 pour suite à donner concernant les résultats et classement.